



# Cap aux régul' :

## Pour réduire les dépenses de chauffage, d'éclairage et de ventilation en Sud Mayenne !

Dans le cadre de sa **POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT**, le **GAL SUD-MAYENNE** (Groupe d'Action Local) s'est fixé des objectifs pour moins et mieux consommer l'**ÉNERGIE** et ambitionne le **TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE**.

Depuis 2011, le GAL propose des **CONSEILS EN ENERGIE PARTAGÉS (CEP)** auprès des collectivités afin qu'elles soient accompagnées pour réduire leur empreinte carbone et leur facture énergétique. Le diagnostic et les préconisations de ces CEP participent donc à la **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE** et à la **LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

### POURQUOI INSTALLER DES EQUIPEMENTS DE REGULATION ?

- Pour permettre d'éviter les périodes de sur-consommation en période d'inoccupation
- Pour garantir un confort dans les différents espaces du bâtiment
- Pour obtenir la température que vous souhaitez et ainsi contrôler le montant de vos factures
- Pour préserver et améliorer la qualité de l'air

### LE GAL SUD MAYENNE PROPOSE DE CONDUIRE UNE DOUBLE ACTION EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCONOME :

Encourager les collectivités vers l'adoption d'équipements de régulation (thermostat, programmateur horaire, détecteur de présence, etc.) par une **aide à l'investissement**.

Encourager les collectivités à réduire leurs dépenses énergétiques et donc leurs factures par la **sensibilisation et l'accompagnement** lors de la mise en place d'équipements de régulation.

TABLEAU DES AIDES DU GAL SUD MAYENNE (programme national «TEPCV»)

	Taux d'aide	Dépense subventionnable (plafond)	Montant d'aide (plafond)
Installation d'équipements de gestion	80%	5 000 €	4 000 €

*Cette aide du GAL Sud Mayenne est plafonnée à 4 000 € par collectivité, pendant la durée du programme national TEPCV.*

**Candidature : lettre d'intention, fiche projet et accompagnement CEP, mise en concurrence**

#### > Gal Sud Mayenne

Hotel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier

Tel: 02 43 09 55 46 - Email: gal@sud-mayenne.com - Site web: gal-sud-mayenne.com



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDUS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

